

## DELIBERATION N° 2017/D291



### MARCHES A RENOUVELER POUR 2017 & 2018

Exercice	Objet du marché	Durée du marché	Montant prévisionnel	Procédure
2017	Transport des déchets 2 <sup>ème</sup> semestre 2017	6 mois	87 000 €	Procédure adaptée
	Transport des enfants vers le centre de tri	1 an	13 000 €	
2018	Fourniture de carburants pour le service Transport	1 an renouvelable 2 fois	130 000 €	
	Location de 2 camions polybennes		140 000 €	
	Gestion des REFIOM (Refus d'incinération des Ordures Ménagères)	1 an renouvelable 3 fois		

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

➡ **AUTORISE** le Président à lancer les consultations nécessaires ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Saint-Brieuc, le 24 mai 2017

**Le Président  
Thierry BURLLOT**



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 24 MAI 2017

### Convocation du 15 mai 2017

Nombre de membre du bureau : 14

**L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre mai à dix heures trente**, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à la mairie de Lantic, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Gervais LE BOUC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

<b>Présents :</b>	<b>10</b>	<b>Absents :</b>	<b>4</b>	<b>Votants :</b>	<b>10</b>
-------------------	-----------	------------------	----------	------------------	-----------